



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 29 JANVIER 2020
à : 14H00

Présidence : M. BESNIER Gaëtan

Présents : Mrs. BAYARRI Jean-Claude, BESNIER Gaëtan, BROCHARD Philippe, FAGNOU Claude VERIN Pierre

Excusée : Mme GILLON Mireille

FORFAIT

DU 26 JANVIER 2020
VETERANS 2^{ème} DIVISION
EPERNON (1) / ENT. VILLEMEUX-TREMBLAY (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match précisant : absence de l'équipe visiteuse

Considérant l'article 24-4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Enregistre le forfait de VILLEMEUX-TREMBLAY

Donne match perdu par forfait à VILLEMEUX-TREMBLAY (-1 point) pour en reporter le bénéfice à EPERNON (3/0 et 3 points)

Inflige une amende de 154 euros à VILLEMEUX-TREMBLAY (1^{er} forfait)

MATCHES ARRETES

DU 25 JANVIER 2020
DEPARTEMENTAL 2 POULE B
US VALLEE DU LOIR (1) / ENT.S. BEAUCERONNE (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match précisant que celui-ci a été arrêté à la 22^{ème} minute.

Considérant le rapport de l'arbitre indiquant qu'en raison du brouillard, après avoir respecté le délai d'attente réglementaire, il a pris la décision d'arrêter définitivement la rencontre.

Donne match à rejouer le Samedi 21 Mars

DU 26 JANVIER 2020
DEPARTEMENTAL 4 POULE C
CHAMPROND BRUNELLES (1) / ST-DENIS LES PONTS (1)

Considérant la feuille de match indiquant que celui-ci a été arrêté à la 88^{ème} minute

Considérant le rapport de l'arbitre indiquant qu'en raison de faits non acceptables, il a décidé d'arrêter le match.

Décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner

RESERVES D'AVANT-MATCHS

DU 26 JANVIER 2020
DEPARTEMENTAL 1
BROU (1) / TREMBLAY LES VILLAGES (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par TREMBLAY LES VILLAGES sur la qualification et/ou la participation des joueurs Benjamin NIVET, Antoine FALLOU et Corentin MANCEAU du club de BROU.

Motif : sont inscrits sur la feuille de match plus de joueurs mutés hors période.

Réserve confirmée par mail émanant de la boîte officielle du club du 27 Janvier 2020

Dite recevable en la forme

Considérant l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF, lequel dispose : « *Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale.* »

Après vérification il s'avère que seuls Corentin MANCEAU et Benjamin NIVET sont mutés hors période.

Pour ce qui est du joueur Antoine FALLOU, il n'apparaît aucune précision sauf la date d'enregistrement de sa licence qui ressort au 1^{er} Juillet 2019.

Considérant le procès-verbal de la Commission Régionale des licences du 29 Octobre 2019, lequel précise pour le joueur Antoine FALLOU : cachet = MH (23/08/2020)

PAR CES MOTIFS :

Attendu le manque de précisions

Décide de demander des explications aux services des licences de la Ligue et de mettre le présent dossier en délibéré

DU 25 JANVIER 2020

U 18 D2

CHARTRES MSD / AUNAY SOUS AUNEAU.BEVIL

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par AUNAY SOUS AUNEAU-BEVILLE sur la qualification et/ou la participation des joueurs Ismaël LAZRAG, Mohammed Abdelkrim BELBACHIR, Ayoub SADKI, Adem BEN M HAMED, Sofiane SAHRAOUI, Jules MEYNIER, Salim AMOURA, Oumar DABO, Rayan ATIGUI, Karim TALBY, Quentin QUINOT, Othman EL BAROUDI, Medhi OUMHAMED et Amine BENOUCHEF du club de CHARTRES MSD.

Motif : sont inscrits sur la feuille de match plus de joueurs mutés hors période.

Réserve confirmée par mail émanant de la boîte officielle du club du 27 Janvier 2020

Dite recevable en la forme

Considérant l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF lequel dispose : « *Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale.* »

Après vérification il s'avère que plus de deux joueurs sus nommés sont mutés hors période

PAR CES MOTIFS :

Donne match perdu par pénalité à CHARTRES MSD (-1 point) pour en reporter le bénéfice à AUNAY SOUS AUNEAU-BEVILLE (3 buts et 3 points)

DU 26 JANVIER 2020
DEPARTEMENTAL 2 POULE B
C'CF (5) / CLOYES-DROUE (1)

La commission :

Jugeant sur le fond et en première instance

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par CLOYES-DROUE sur la qualification et/ou la participation des joueurs du club de C'CHARTRES FOOTBALL.

Motif : Des joueurs du club de C'CHARTRES FOOTBALL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée par mail émanant de la boîte officielle du club du 26 Janvier 2020

Dite recevable en la forme

Considérant que cette feuille de match précise que celui-ci a été arrêté à la 80^{ème} minute.

Considérant le rapport de l'arbitre indiquant qu'il a arrêté le match à la 80^{ème} minute sur demande du délégué de la rencontre U19 qui suivait.

Considérant le rapport de CLOYES-DROUE du 26 Janvier 2020

Considérant que le match dont il s'agit a reçu exécution partielle.

PAR CES MOTIFS :

Donne match à rejouer le Dimanche 12 Avril

TOURNOIS

- **Mail du 12 Décembre 2019 de SOURS** demandant l'autorisation d'organiser un tournoi jeunes le 20 JUIN 2020 pour les catégories U6/U7, U8/U9, U10/U11, U12/U13 sur le Stade Pierre DELACHAUME à SOURS

Considérant le règlement joint

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation

- **Mail du 26 Janvier 2020 de BERCHERES LES PIERRES** demandant l'autorisation d'organiser un tournoi pour les catégories U7.U9.U11.U13 sur le stade de BERCHERES LES PIERRES le 21 mai 2020

Considérant le règlement joint

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation

- **Mail du 28 Janvier 2020 de LA FERTE VIDAME** demandant l'autorisation d'organiser un tournoi U6/U7, U8/U9, U10/U11, U12/U13, U14/U15 et FOOT LOISIR le 21 Mai 2020 sur les terrains du stade Antoine Moharic à la FERTE VIDAME

La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation sous réserve de la transmission du règlement au district.

MODIFICATION DE DATE

DU 9 FEVRIER 2020
DEPARTEMENTAL 4 POULE B
BEVILLE LE COMTE (1) / AMILLY-CANP (1)

La commission :

Considérant que le 9 Février 2020, trois matches sont programmés sur le terrain de BEVILLE LE COMTE dont le présent.

Décide que le match de DEPARTEMENTAL 4 POULE B : BEVILLE LE COMTE (2) / AMILLY-CANP (1) se jouera le **DIMANCHE 8 MARS 2020 à 15H00 sur le terrain de BEVILLE LE COMTE**

COURRIER

- De Monsieur Henri FLOQUET relatif aux installations du Stade des petits sentiers à LUCE.

La commission prend note et informera la CDTIS.

REPORTS DE MATCHS DU 25 et 26 JANVIER

Départemental 1 :

Courville (1) / C'Chartres (4)
Sours (1) / La Ferté Vidame (1)

→ Reporté au Samedi 21 Mars
→ Reporté au Dimanche 12 Avril

Départemental 2 Poule A :

Vernouillet UPE (1) / Nogent le Phaye (1)

→ Reporté au Vendredi 1^{er} Mai

Départemental 2 Poule B :

Berchères les Pierres (1) / Ymonville (2)

→ Reporté au Dimanche 12 Avril

Départemental 3 Poule A :

Brezolles (1) / Nogent le Roi (2)

→ Reporté au Samedi 25 Avril

La Ferté Vidame (2) / La Loupe (1)

→ Reporté au Dimanche 22 Mars

Départemental 4 Poule B :

Illiers (2) / Berchères les Pierres (2)

→ Reporté au Samedi 11 Avril

Rechèvres (1) / Courville (2)

→ Reporté au Dimanche 23 Février

Amilly-Chartres CANP (1) / Angerville (2)

→ Reporté au Dimanche 12 Avril

Départemental 4 Poule C :

Thiron-Gardais (2) / FC Beauvoir (2)

→ Reporté au Dimanche 26 Avril

U18 D1 :

Lucé Amicale (1) / Luisant (1)

→ Reporté au Samedi 25 Avril

Brou-Dangeau-Thiron (1) / FC Rémois (1)

→ Reporté au Samedi 22 Février

Chateaudun-St-Denis (2) / Mainvilliers (1)

→ Reporté au Samedi 22 Février

U17 D1 :

Jouy St-Prest (1) / Mainvilliers (1)

→ Reporté au Samedi 25 Avril

Vétérans 2^{ème} Division :

Châteauneuf (1) / Lucé Amicale (1)

→ Reporté au Dimanche 29 Mars

Vétérans 3^{ème} Division :

Brou-Unverre (1) / St-Georges (2)

→ Reporté au Dimanche 29 Mars

TIRAGE AU SORT DE COUPE

Coupe d'Eure-et-Loir Seniors F : Quarts de Finale – Dimanche 16 Février

- Amilly / C'Chartres
- Nogent le Roi / Chateaudun
- Epernon / Champhol
- Tremblay / Cloyes-Droué

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF

Le Président
Gaëtan BESNIER

La Secrétaire de séance
Philippe BROCHARD